



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté électoral particulier n°2023-11-17-07

Recevabilité de la liste de candidat(e)s

relatif aux élections en date du 28 novembre au 30 novembre 2023

UFR Droit et sciences sociales

Université de Poitiers

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L.713-1 à L.713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D.719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;
- VU l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- VU les délibérations et recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relatives au vote électronique, en particulier la délibération CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet et son rectificatif ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique Nouvelle Aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n° 30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la décision cadre relative aux élections par voie électronique du 20 mars 2023 ;

- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 20 décembre 2022 ;
- VU l'arrêté n° DS 04-09-2023-03 portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Nicolas BOISTAY, Directeur général des services adjoint, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 20 décembre 2022 ;
- VU la délibération n° CA-10-07-2023-04 portant actualisation des Statuts de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n° CA-26-11-2021-03 en date du 26 novembre 2021 portant adoption du règlement intérieur de l'UP ;
- VU la délibération du conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 21 mars 2014 portant Statuts de l'UFR Droit et de sciences sociales ;
- VU l'arrêté électoral n°2023-10-27-23
- VU l'avis du Comité électoral consultatif en date du mercredi 15 novembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les listes de candidature qui suivent sont déclarées recevables pour les scrutins prévus lors l'élection du 28 au 30 novembre 2023, et sont arrêtées comme suit :

Pour l'UFR Droit et sciences sociales

- Collège Usagers
 - o La liste « UNEF Poitiers, pour une UFR de droit écologique et sociale »
 - o La liste « BOUGE TA FAC avec l'AFEP et tes assos étudiantes »

Les listes concurrentes ont fait l'objet d'un tirage au sort afin de déterminer l'ordre d'affichage, correspondant à l'ordre de listé ci-dessus.

Article 2 :

Les listes de candidatures recevables sont annexées au présent arrêté.

Article 3 :

La directrice de l'UFR Droit et sciences sociales ainsi que son responsable administratif sont chargé(e)s de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeur(ice)s par voie d'affichage et tenu à leur disposition sur les lieux de vote.

Article 4 :

Le présent arrêté s'applique dès sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 17 novembre 2023


 Le Directeur des affaires juridiques

La Présidente de l'Université de Poitiers
 Virginie LAVAL

Przemyslaw SOKOLSKI

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

17/11/2023

Annexe : Liste recevable

Nom : UNEF Poitiers, pour une UFR de droit écologique et sociale

Soutien : FENEC ; FERUV ; FECR

1	Madame	Mathilde	GEOFFROY (<i>Délégée de liste</i>)	Titulaire
2	Monsieur	Yann	DUBOIS	Titulaire
3	Madame	Gwenaëlle	HYVERNAUD	Titulaire
4	Monsieur	Valentin	COLIN	Titulaire
5	Madame	Jade	BLAUD	Titulaire
6	Monsieur	Kylian	CHEVAIS	Titulaire
7	Madame	Shaïna	LACLAUTRE	Titulaire
8	Monsieur	Al-Jawad	BELBRAHIM	Titulaire
9	Madame	Hilma	CERDA	Titulaire

Profession de foi : OUI



**POUR UNE LISTE QUI DÉFEND
MES INTÉRÊTS, JE VOTE :**

**UNEF POITIERS
POUR UNE UFR DE DROIT
ÉCOLOGIQUE
& SOCIALE**

INFORMER · DÉFENDRE · ORGANISER LA SOLIDARITÉ



**ÉLISONS NOS REPRÉSENTANT.E.S D'UFR
LES 28, 29 ET 30 NOVEMBRE 2023**

UNE LISTE QUI T'ACCOMPAGNE DANS TON ORIENTATION ET TES COURS

- Augmentation des capacités d'accueil en Master, lutte contre la sélection
- Ouvrir la double licence droit-philo aux parcours droit public et carrière judiciaire en L3
- Favoriser les échanges inter-promotions et inter-niveaux
- Fluidifier la communication avec l'administration et les professeurs
- Exiger un rendu des notes de pré-colles et de colles plus rapide
- Promouvoir l'accès à des événements culturels (visite du tribunal administratif et judiciaire, la nuit du droit...)
- Accompagnement des étudiant.e.s par le tutorat

UNE LISTE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

- Mise en place d'enseignements orientés vers les questions d'écologie (Ex : droit de l'environnement)
- Mise en place d'un congé menstruel de 10 jours dans toutes les UFR
- Intégration plus importante et accompagnement des étudiant.e.s étranger.e.s
- Renforcement de la lutte contre les toutes les discriminations et promotion de la plateforme de signalement
- Lutter activement contre la précarité étudiante (bourse aux livres, distributions alimentaires) et menstruelle (distribution de protections périodiques et de culottes menstruelles)
- Favoriser la transmission des cours avec les étudiant.e.s en situation de handicap et salarié.e.s
- Mise en place de fontaines à eau partout dans l'UFR
- Lutter pour la rénovation thermique des bâtiments (Ex : Amphi 502 où il fait 40° l'été et 10° en hiver)

UNE LISTE QUI DEFEND LES INTÉRÊTS DE TOU.TE.S LES ÉTUDIANT.E.S

- Transparence et communication accrues sur les conseils d'UFR et le fonctionnement de l'Université
- Instaurer des consultations des étudiant.e.s en ligne et réelles, instaurer des réunions avant chaque conseil d'UFR pour parler des problèmes au sein de celle-ci
- Faire en sorte que les demandes des étudiant.e.s soient davantage relayées auprès des professeurs et de l'UFR et les prendre davantage en compte et favoriser la communication avec les professeurs dans et en-dehors des cours
- Mise en place de révisions collectives avant les examens avec un accompagnement par des professeurs et des chargés de TD volontaires pour lutter contre l'isolement social
- Permettre l'accès aux stages, en ne les limitant pas aux périodes de pauses pédagogiques
- Exiger une communication plus importante sur la période d'inscription aux masters
- Défendre la gratuité des certifications de langues (IELTS, TOEFL...)



ÉLECTIONS EN LIGNE LES 28, 29 ET 30 NOVEMBRE
VOTONS ENSEMBLE POUR UNE UNIVERSITÉ DE PROGRÈS ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL

Annexe : Liste recevable

Nom : BOUGE TA FAC avec l'AFEP et tes assos étudiantes

Soutien : AFEP

1	Madame	Zoelie	PROSPER	Titulaire
2	Monsieur	Eliott	MINGOT	Titulaire
3	Madame	Clara	COUDERT	Titulaire
4	Monsieur	Enzo	DUBOIS	Titulaire
5	Madame	Emelyne	ME TREAU	Titulaire
6	Monsieur	Brieuc	MOIZAN	Titulaire
7	Madame	Hermione	POUPLIN	Titulaire
8	Monsieur	Nathan	COURJAUD	Titulaire
9	Madame	Fanny	FAURE	Titulaire
10	Monsieur	Ethan	BAUDRY	Suppléant(e)
11	Madame	Zoe	VALENTIN	Suppléant(e)
12	Monsieur	Mathieu	LEROY	Suppléant(e)
13	Madame	Marie-Pierre	CAPOA	Suppléant(e)
14	Monsieur	Nathan	BEAU	Suppléant(e)
15	Madame	Marie-Sarah	GALY	Suppléant(e)
16	Monsieur	Zephyr	FARIOT--MICHAUD	Suppléant(e)

Profession de foi : OUI

BOUGE TA FAC

avec l'AFEP et tes assos étudiantes

DU 28 au 30 novembre, JE VOTE



X



 @AFEP_POITIERS

 @AFEP.POITIERS

 AFEP POITIERS



FAGE
LES ASSOS ETUDIANTES



NOS ENGAGEMENTS...

1 Intégrer dans chaque cursus un temps de formation sur la **transition écologique**, la lutte contre les **violences sexistes et sexuelles**, et la lutte contre les **discriminations**.

2 Lutter pour des **modalités d'examens justes et équilibrées**.

3 Accompagner les associations dans l'animation de la **vie étudiante**

4 Défendre des **capacités d'accueil larges**, en adéquation avec les conditions matérielles, pour lutter contre la **sélection** dans l'enseignement supérieur.

5 Garantir la construction d'emploi du temps prenant en compte le **bien-être étudiant** et la **qualité de vie** et d'étude.

6 Garantir les **mêmes droits** aux étudiantes et étudiants de **toutes les filières** et sur **tous les campus**.

7 **Améliorer la communication** entre élu.e.s et étudiant.e.s via la création de nouveaux canaux de communication et un travail en collaboration avec les délégués de promotions

8 Encourager la **valorisation** de l'**engagement étudiant**.

9 **Promouvoir et améliorer l'accès aux stages** professionnels pour les étudiant.e.s

10 **Représenter l'ensemble des étudiants** de la faculté de Droit et Sciences Sociales, en les sondant en amont des conseils



avec l'AFEP et tes assos étudiantes

